

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEZAY DU 07 JANVIER 2025

Le sept janvier deux mille vingt-cinq à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme GIRY Marie-Thérèse, Maire.

Madame le Maire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 24 décembre 2024, dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- les délibérations ont été affichées, par extrait, le lendemain.

PRÉSENTS : Marie-Thérèse GIRY, Mireille BROTTES, Carole PALLANCHE, Sergio FERNANDES-RIOS, Aurélie THOMAS, Cédric SOUCHON, Hubert COUDOUR, Ophélie BERNARD

ABSENTS : Jonathan JACQUET, Clément VERNIN, Delphine JACQUET

SECRÉTAIRE : Aurélie THOMAS

Madame le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Recensement de la population 2025

À l'unanimité des membres présents, cet ajout est accepté.

Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2024 :

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente. M. Sergio FERNANDES-RIOS a formulé une remarque : il aurait été préférable de simplement indiquer que de nouvelles informations étaient parvenues et pouvaient modifier la prise de décision plutôt que de notifier qu'aucun vote n'avait été fait à main levée.

Le procès-verbal du 23 décembre 2024 est néanmoins adopté à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU DEVIS POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'état de vétusté dans lequel est la camionnette, propriété de la commune d'Ailleux, mise à disposition à la commune de Cezay, et demande l'achat d'une nouvelle.

M. MICHALET, de l'entreprise SJM Distribution s'est déplacé afin de fournir tous les éléments nécessaires à la prise de décision, nous présentant les avantages et inconvénients d'un véhicule thermique et ceux d'un véhicule électrique. Il est reparti à 20h45.

Madame le Maire propose les devis suivants :

- l'entreprise SJM Distribution pour un véhicule thermique d'un montant HT de 13 540.83 €,
- l'entreprise SJM Distribution pour un véhicule électrique d'un montant HT de 20 055.00 €.

Nous avons pris contact avec l'entreprise VSP Roanne qui avait également fourni deux devis, mais la longueur de caisse du véhicule ne correspondait pas aux attentes techniques, nécessitant l'achat d'une remorque. Cette information n'ayant pas été inscrite précédemment, il était nécessaire de la notifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide d'approuver le devis de l'entreprise SJM Distribution pour un véhicule thermique d'un montant de 13 540.83 € et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Nombre de voix pour le véhicule thermique : 3

Nombre de voix pour le véhicule électrique : 1

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 4

Résultat : adoptée

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Madame le Maire appelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement de la population 2025.

Sur le rapport du maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de créer un emploi de non titulaire pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 7 janvier 2025 au 15 février 2025.
- de fixer la rémunération de l'agent recenseur à un forfait de 500 €, comprenant les feuilles de logement remplies, les bulletins individuels remplis et les frais de transport.

Ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025.

Nombre de voix pour : 7

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 1

Résultat : adoptée

FONDS DE SOUTIEN LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de Loire Forez agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023-2026,

Considérant que la commune de Cezay souhaite : acquérir une camionnette, et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe n°2 mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez agglomération.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel joint en annexe.

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- sollicite un fonds de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n° 2) en vue de participer au financement de l'acquisition d'une camionnette, à hauteur de 6770.41 € maximum.
- autorise Madame le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Nombre de voix pour : 8

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Résultat : adoptée

Question diverse :

- **Recensement de la population :**

La Secrétaire de Mairie est coordonnateur communal pour le recensement 2025.

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS :

DE_001_2025 : APPROBATION DU DEVIS POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE

DE_002_2025 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

DE_003_2025 : FONDS DE SOUTIEN LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

La séance est clôturée par Madame le Maire à 22h.

Le Maire, Marie-Thérèse GIRY

La Secrétaire, Aurélie THOMAS